

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 10 MARS 2026

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 17

Procuration 2

Votants 19

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 20h30

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

Maire.

Date de la convocation : 02/03/2026

Date d'affichage de la convocation : 02/03/2026

Date d'affichage de la délibération : 13/03/2026

Etaient présents : MM RIVOIRE, PARIS, MIERE, CAMUS, FAURE, CORTES, DiCIANNI, MOENNARD, JORDAN, GLEYSSES, ARRUE, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOEL, BACOU, ROUZAUD, VERGER

Ont été excusés :

Ont donné procuration : M NAVARRO à M ARRUE, M JAIME à M PARIS

Délibération n° 2026-11 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2026

Exposé

Madame la Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce dernier.

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

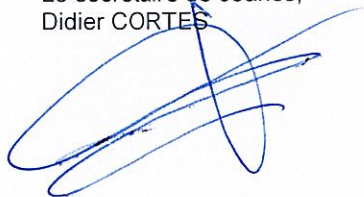
D'approuver le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026.

La délibération est adoptée à

19 VOIX POUR
ABSTENTION(S)
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 10/03/2026

Le secrétaire de séance,
Didier CORTESLa Maire
Marion RIVOIRE